



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250227-D2025_02_22-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025

Délibération n° 2025-02-22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 21 février 2025.

Présents : Mmes Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Christelle VIVERGE, Régine LOSSEROY ; MM. Jean-Pierre PICHOD, Michel BELLATON, Pierre MICHELARD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE.

Excusés ayant donné procuration :

Sébastien JEANSON donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD.
Philippe BEREZIAT donne procuration à Michel BELLATON.
Guillaume RIGOLLET donne procuration à Christelle VIVERGE.
Julie SUBTIL donne procuration à Régine LOSSEROY.

Absent excusé : Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Régine LOSSEROY.

Nombre de membres : en exercice : 20 - Présents : 15 - Représentés : 4 - Votants : 19.

OBJET : Adhésion 2025-2026 au service économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération

Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de continuer à s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service opérationnel à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, par un service « Économe de flux » pour les bâtiments communaux, aux conditions décrites ci-dessous :

- La commune de BRESSE VALLONS souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service Économe de flux mutualisé et Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.
- Madame la Maire précise que la commune de BRESSE VALLONS participera à hauteur de 0,56 €/hab/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1^{er} janvier 2025.
- Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés

- ✚ **DECIDE D'ADHERER** à ce service d'Économe de flux pour une durée de deux ans (du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026) ;
- ✚ **DESIGNE** un « élu référent » : Philippe BEREZIAT ;
- ✚ **DESIGNE** un « agent technique référent » : Thierry SOCHAY ;
- ✚ **DESIGNE** un « agent administratif référent » : Cécile BREVET ;
- ✚ **PARTICIPE** à hauteur de 0,56 € par habitant et par an ;
- ✚ **SUIT** les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux » ;
- ✚ **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

